



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 13 mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents :

Pouvoirs :

Est désigné secrétaire de séance : M. Nathalin CLEUET

Date de convocation : 25 avril 2014	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 25 avril 2014	
	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.
Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 nouveaux points à l'ordre du jour : le feu d'artifice et une autorisation de forage

Ordre du jour

- ☞ Modification de la régie vide grenier
- ☞ Tarifs des consommations
- ☞ Modification des échelles indiciaires catégorie C
- ☞ Commission des appels d'offre et développement économique : élection de deux délégués
- ☞ Demande de subvention pour voyage scolaire Mme JONCOUR
- ☞ Demande de subvention pour voyage scolaire Mme GWOZDZ
- ☞ Feu d'artifice : proposition de devis
- ☞ Autorisation de forage au plan d'eau

DELIBERATION 2014-029 : Modification de la régie Vide grenier

Monsieur le Maire informe les nouveaux membres du Conseil que par délibération n°2012-068 en date du 30 juillet 2012, le conseil municipal précédent avait créé une régie de recettes pour le vide grenier annuel.

L'organisation de la fête du village le 15 juin 2014 demande d'avoir également une régie de recettes.

Après renseignements pris auprès de monsieur le trésorier, il est possible de modifier le nom de la régie vide grenier en régie manifestations. Cette régie manifestations servira pour les recettes de la fête du village qui se tiendra mi-juin, du vide grenier qui se tiendra le deuxième samedi de septembre.

Mme RENOUST demande la possibilité d'élargir la régie à d'autres animations à venir.
Monsieur le Maire y répond favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité,

- **d'élargir** la régie Vide grenier en régie manifestations qui servira à toutes les animations communales notamment la fête du village du 15 juin 2014 et le vide grenier annuel

- **que les conditions établies** au préalable restent les mêmes, à savoir :

↳ Le régisseur principal est M. Jean Bernard BONNENFANT et son suppléant Mme Hélène PIC-DIOT.

↳ Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000€ perçu sous la forme numéraire et chèque.

↳ Le régisseur est tenu de verser au trésorier de L'Isle Jourdain le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.

↳ Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

DELIBERATION 2014-030 : Tarifs des consommations

La création d'une régie de recettes conduit à la tarification des consommations pour les manifestations communales afin de pouvoir justifier le versement de la recette.

Mme RENOUST demande la possibilité de faire plusieurs devis pour les commandes de boissons. Mme McDONAGH explique que l'on fait une fête dans le but de rencontrer tous les habitants de la commune et en ce sens le conseil n'est pas là pour faire de gros bénéfices. M. PIERRE se charge de demander un devis auprès d'un autre fournisseur afin d'étudier les possibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'établir, pour les manifestations communales, les tarifs suivants :

Café	0.50€
Croissant	0.50€
Diabolo	0.50€
Vittel	0.50€
Pression	1.50€
Eau en bouteille	1.50€
Perrier	1.00€
Coca	1.00€
Orangina	1.00€
Bière	1.50€
Sandwich ventrèche	1.50€
Sandwich jambon	1.50€
Sandwich pâté	1.50€
Sandwich saucisses	1.50€
Sandwich merguez	1.50€
Barquette de frites	2.00€
Barquette de frites + 2 saucisses ou merguez	3.00€

DELIBERATION 2014-031 : Modification des échelles indiciaires catégorie C

Le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C de la fonction publique territoriales, prévoit la modification du nombre d'échelon dans les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C et modifie les indices de traitement de ces quatre échelles. Les indices de traitement sont ainsi modifiés d'une part au 1^{er} février 2014 et d'autre part au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, les fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois précités bénéficient de droit d'un reclassement indiciaire à compter du 1^{er} février 2014. En ce qui

concerne les agents contractuels, la réforme ne s'applique pas automatiquement ; une délibération préalable suivie de la signature d'un avenant sont nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- A compter du 13 mai, le contrat à durée déterminée susvisée de Mme Hélène PIC-DIOT est modifié comme suit : adjoint administratif de 1^{ère} classe, au 1^{er} échelon indice brute 336, indice majoré 318.

DELIBERATION 2014-032 : Commission des appels d'offre et développement économique : élection de deux délégués

En date du 18 avril 2014, la préfecture nous a informé de l'irrégularité selon le contrôle de légalité concernant la délibération n°2014-024 relative à la désignation des délégués au sein de la commission des appels d'offre et du développement économique.

Selon l'article 22 du code des marchés publics, les communes de moins de 3500 habitants doivent prévoir une commission d'appel d'offres composée du maire, qui préside, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Le 9 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la composition de la commission d'appel d'offres et du développement économique comme suit :

Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Bruno BAUDOIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'élire** les membres suivant à la commission des appels d'offre et du développement économique :
M. Xavier DIOT, Mme Alison McDONAGH, M. Patrick VIGNAUD, M. Nathalin CLEUET,
M. Bruno BAUDOIN, Mme Aurélie RENOUST, M. Christian BARRACHIM

DELIBERATION 2014-033 et 2014-034: Demande de subvention pour voyage scolaire Mme JONCOUR et Mme GWOZDZ

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, depuis plusieurs années, le conseil municipal accorde une aide plafonnée à 150€ par enfant par an, aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Mme RENOUST demande quel est l'âge limite pour accorder la subvention ainsi que le nombre de subventions accordées par an. Mme PIC-DIOT informe qu'en moyenne il y a 5 demandes par an. M. BARRACHIM demande la possibilité d'informer la population par affichage.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme JONCOUR, domiciliée 6 rue des Tilleuls 86350 St Martin L'Ars, demandant une aide financière pour le voyage scolaire de son fils Flavien à Paris.

Une attestation du lycée Jean Moulin à Montmorillon fait état d'une participation financière des parents de 50€ par enfant.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme GWOZDZ, domiciliée 9 rue des Tilleuls 86350 St Martin L'Ars, demandant une aide financière pour le voyage scolaire de son fils Allan en Provence.

Une attestation du collège Jeanne d'Arc à Civray fait état d'une participation financière des parents de 300€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de reconduire** l'aide financière pour les voyages scolaires à hauteur de 150€ par enfant par an
- **d'accorder** une subvention dans le cadre du voyage scolaire à Mme JONCOUR pour un montant de 50.00€
- **d'accorder** une subvention dans le cadre du voyage scolaire à Mme GWOZDZ pour un montant de 150.00€

DELIBERATION 2014-035 : Feu d'artifice : proposition de devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du devis de la société Lacroix-Ruggieri pour l'organisation du feu d'artifice annuel habituellement en date du 14 juillet, pour un montant de 1600€.

Mme RENOUST souhaiterait étudier plusieurs devis et informe d'une nouvelle entreprise basée en Charente. Monsieur le Maire accepte de contacter l'entreprise et d'étudier la proposition pour l'année 2015 avec l'aide de la commission des manifestations.

Monsieur le Maire souhaiterait modifier la date du feu d'artifice. Il souhaiterait la reporter au dimanche 13 juillet 2014, mais la personne s'occupant habituellement de la musique lors du bal annuel ne sera disponible. M. VIVION peut contacter une autre personne pour cette date. M. BARRACHIM informe du contact d'un orchestre au tarif de 500€, ce qui semble un peu cher notamment avec l'impossibilité d'utiliser la salle polyvalente qui sera en travaux.

Le Conseil municipal peut étudier toutes les propositions pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de retenir** la proposition de la société Lacroix-Ruggieri pour un montant de 1600€.
- **de modifier** la date au 13 juillet 2014

DELIBERATION 2014-036 : Autorisation de forage au plan d'eau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin d'améliorer la qualité de l'eau du plan d'eau et d'acquérir un niveau d'eau constant, il est nécessaire d'effectuer un forage. Il semblerait qu'il y ait un point d'eau souterrain à environ 18 ou 20m de profondeur proche du plan d'eau qui permettrait ce forage.

Mme RENOUST demande s'il y a d'autres méthodes afin d'améliorer la qualité de l'eau. Monsieur le Maire répond que le plan d'eau sera vidé cet automne afin de la chauler et d'enlever les poissons remuant trop la vase ; simultanément, il sera possible d'intervenir sur les berges et de trouver la fuite qui ne permet pas de garder un niveau d'eau suffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'autoriser** monsieur le maire à faire la demande de forage auprès des services compétents.

Questions diverses

Organisation de la fête du village:

La commission a travaillé sur l'organisation de la fête du village qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014.

Mme RENOUST présente le courrier pour l'invitation des habitants de la commune. Le menu sera composé d'un kir, du pâté de tête et du taboulé, des grillades et flageolet, salade, fromage et dessert. Les boissons seront servies en pichet, et le café. Cela

représenterait environ 7€ par personne, ce qui impliquerait un budget global hors animation d'environ 1000€.

M. BARRACHIM ajoute que des animations seront mises en place avec l'aide du comité des fêtes ; une structure gonflable sera louée pour un montant d'environ 200€ et il faut compter environ 205€ pour la musique.

Mme McDONAGH demande si les commerçants de la commune seront mis à contribution. Mme RENOUST répond que la commission s'était réunie bien avant l'ouverture du restaurant, mais qu'il peut y avoir une possibilité pour le taboulé par exemple, sachant que tous les condiments seront commandés au multiservices.

M. VIGNAUD informe qu'il y aurait la possibilité de diffuser une vidéo des anciens de la commune expliquant les différentes foires organisées dans le temps.

Après discussion les membres du conseil décident de n'inviter que les habitants de la commune, éventuellement d'élargir aux enfants s'ils sont présents ce jour là.

La distribution de l'invitation s'effectuera le mardi 27 mai par la poste avec le contrat géoproxi pour un montant de 37.13€ HT soit 44.56€ TTC ; une réponse est demandée impérativement pour le jeudi 5 juin.

Organisation du travail des agents communaux

Monsieur le Maire explique la nouvelle organisation de travail des agents suite à la réunion du maire, des adjoints et des agents. Des travaux urgents sont entrepris au niveau du plan d'eau sachant que la période de tonte et la coupe de l'herbe le long des routes doivent se faire en même temps.

M. VIGNAUD demande la possibilité de faire appel à une entreprise pour les travaux d'entretien des tables, des poubelles et des barrières sur le plan d'eau.

Mme BIGUET demande de couper l'herbe au niveau des conteneurs des ordures ménagères.

Après discussion, ses devis seront demandés pour les travaux ; et la commission du plan d'eau se réunira prochaine pour tout mettre en place.

Elections européennes : organisation des bureaux de vote pour le 25 mai

8h-10h	M. Nathalin CLEUET	Mme Martine DUQUESNEL	Mme Aurélie RENOUST
10h-12h	M. Christian BARRACHIM	M. François VIVION	Mme Arlette LANCEREAU
12h-14h	M. Patrick VIGNAUD	M. Bruno BAUDOIN	Mme Michelle TRIBERT
14h-16h	M. Xavier DIOT	M. Guy PIERRE	M. Martial ESTEVENET
16h-18h	Mme Alison MCDONAGH	Mme Colette MONNARD-DIOT	M. Michel BEAU

Pour le dépouillement à 18h : Mme Alison McDONAGH, M. Patrick VIGNAUD, M. Christian BARRACHIM, Mme Aurélie RENOUST

Tour cycliste international Poitou Charentes

Le jeudi 28 aout aura lieu la 3^{ème} étape de la 28^{ème} édition du tour cycliste international Poitou Charentes. Elle rassemblera 18 équipes soit un total de 144 coureurs.

Une caravane publicitaire précèdera la course de 45 minutes à 1h.

Afin de sécuriser l'itinéraire sur le territoire de la commune, il est demandé de positionner 7 signaleurs à partir de 10h15 jusqu'à 11h30 aux points suivants :

Viviers + route en face (2 signaleurs)

Les Cours (1 signaleur)

Le Peux (1 signaleur)

La Maison Neuve (1 signaleur)

Circuit automobile (1 signaleur)

Festival au fil des notes

La communauté de communes du Pays Montmorillonnais en partenariat avec l'association « Figaro si, Figaro là » organise le festival au fil des notes. Il y aura une série de 4 concerts-promenade sur le territoire qui mettra en scène l'opéra comique.

Le mercredi 30 juillet, Saint Martin L'Ars clôturera le festival avec comme thème « A Vienne, du théâtre au salon » qui retracera les airs des plus célèbres opérettes viennoises de Johann Strauss et Franz Lehar.

Concernant l'organisation, le concert débutera à 18h. Mais vers 16h30, la CCM fera visiter l'église et le bourg dans la cadre des actions Pays d'art et d'histoire.

Le coût de cette animation restant à la charge de la commune sera le pot d'accueil. Il faudra des bénévoles pour encadrer les groupes.

Fête des talents

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association L'Ars de Vivre voulant organiser le lundi 14 juillet une journée talents regroupant les passionnés qui offriront à tous publics les clefs de leur savoir faire, de leur art.

La présidente de l'association identifie les besoins que la municipalité peut lui obtenir.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Interventions des élus :

Mme RENOUST : des chemins ruraux sont mal entretenus, notamment ont été désherbés par des agriculteurs. Quelles sont les actions que nous pouvons mettre en place.

↳ Un courrier sera envoyé au propriétaire ou à l'agriculteur.

M. CLEUET : qu'en est-il des ralentisseurs qui avait été demandé pour le lieu-dit des forges ?

↳ C'est toujours à l'ordre du jour, la question sera revue lors d'un prochain conseil.

M. VIGNAUD : il faut penser à continuer la numérotation notamment dans les lieux dits telle que La Valette (dont la commune de Payroux vient de faire sa partie) et Viviers.

↳ La commission se déplacera sur le terrain afin de quantifier les plaques de numéros et de rue.